ACCOMPAGNER L'USAGER TOUT AU LONG DE SON PARCOURS, EN FONCTION DE SES RESSOURCES, POUR LUI GARANTIR SES DROITS ET UNE QUALITÉ DE VIE OPTIMALE

Contribuer à la continuité de l'accompagnement de la personne au sein de la structure et / ou en dehors

Anticiper les moments charnières dans le parcours de la personne accompagnée

- 61 Identifier les moments clés (entrée, sortie, changement de lieu de vie, passage d'âge...) pouvant fragiliser la continuité.
- 62 Maintenir les liens avec l'environnement habituel de la personne dans la mesure du possible.
- 63 Être attentif aux événements ou évolutions pouvant affecter la personne et ses proches (famille et aidants).
- 64 Evaluer avec la personne et ses proches les modalités d'insertion (scolaire, professionnelle, sociale...)
- 65 Adapter le projet aux étapes de vie : adolescence, majorité, vieillissement, fin de vie...

Travailler avec les familles et les aidants sur l'évolution des modalités d'accompagnement

- 66 Présenter les nouvelles orientations ou possibilités d'accompagnement de façon claire et partagée.
- 67 Co-construire les modalités du changement avec les aidants, les familles lorsque cela est souhaité par la personne.
- 68 Identifier les besoins de relais ou d'appui extérieur pour accompagner ce changement.

- 69 Mettre en relation la personne et ses représentants légaux et/ ou aidants avec les intervenants des nouveaux dispositifs.
- 70 Faire évoluer les modalités d'accompagnement en fonction des changements constatés chez la personne.

Accompagner la personne dans un tournant de son parcours

- 71 Proposer des solutions adaptées à l'évolution des besoins, en tenant compte des souhaits exprimés.
- 72 Présenter d'autres modalités d'accueil ou de service, en respectant la temporalité de la personne.
 - 73 Renforcer l'accès à l'information sur les droits, la santé, les ressources disponibles.
- 74 Communiquer avec les structures partenaires (école, entreprise, hôpital, autre ESMS...) avec l'accord de la personne.
- 75 Maintenir un accompagnement actif en attendant la mise en place de la nouvelle solution.









ACCOMPAGNER L'USAGER TOUT AU LONG DE SON PARCOURS, EN FONCTION DE SES RESSOURCES, POUR LUI GARANTIR SES DROITS ET UNE QUALITÉ DE VIE OPTIMALE

Contribuer à la continuité de l'accompagnement de la personne au sein de la structure et / ou en dehors

Favoriser l'autodétermination de la personne accompagnée (choix et décisions)

76 Aider la personne à se projeter dans des démarches de vie (école, travail, autonomie...) selon ses capacités.

77 Préparer la personne aux différentes étapes de développement ou de transition (adolescence, vieillissement...).

78 Réévaluer régulièrement avec elle le projet de vie et ses priorités.

79 Explorer ensemble les possibilités de réorientation ou d'évolution du projet.

80 Construire et suivre ensemble les actions décidées, en respectant ses souhaits.

Prendre appui et collaborer avec les professionnels d'un secteur différent au sein de l'organisme gestionnaire

81 Identifier les besoins spécifiques de la personne nécessitant d'autres expertises.

82 Valoriser les ressources internes à la structure dans une logique de travail pluridisciplinaire.

83 Mobiliser les savoir-faire d'autres professionnels pour enrichir le projet personnalisé.

84 Travailler en cohérence au sein de l'équipe autour des mêmes objectifs.

85 Garantir la continuité des actions entre les différents professionnels intervenant auprès de la personne.

Concevoir l'accompagnement en complémentarité avec les partenaires du territoire

86 Se tenir informé des évolutions sur les pathologies, les dispositifs, les pratiques...

87 Mobiliser les compétences et les appuis des partenaires locaux (soins, insertion, formation, loisirs...)

88 Communiquer et coordonner avec les intervenants du territoire autour des besoins de la personne.

89 Veiller à la continuité des interventions dans la durée, y compris des interventions ponctuelles.

90 Favoriser l'accès au droit commun et à l'environnement ordinaire dès que possible.







